

[La première édition du Prix Chercheurs en actes est lancée](#) [1]

Le Prix Chercheurs en actes met à l'honneur les initiatives et méthodes portées par les équipes pédagogiques et récompense des actions qui s'appuient sur la recherche, l'expérimentation ou la comparaison internationale. Il est ouvert aux établissements de tout niveau d'enseignement (maternelle, élémentaire, secondaire) publics ou privés sous contrat d'association avec l'État. Les établissements pourront concourir dans différentes catégories : École inclusive ; Égalité des chances ; Métacognition et confiance en soi ; Évaluation et intervention pédagogique. Un établissement lauréat de chaque catégorie recevra une dotation de 5 000 €. Le Prix Chercheurs en actes est initié par le Conseil scientifique de l'éducation nationale (CSEN), Réseau Canopé, le réseau des Inspé (Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation), la GMF (Garantie mutuelle des fonctionnaires), en collaboration avec la Conférence des recteurs d'académie.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 mars 2020.

[En savoir plus \(Chercheurs en actes\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/la-premi%C3%A8re-%C3%A9dition-du-prix-chercheurs-en-actes-est-lanc%C3%A9e>

[2] <https://www.chercheursenactes.fr/>